

<b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b> <b>4 février 2019</b>
---

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 4 février 2019 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 2 - Madame Anabel Vachon  
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard  
 District No 4 - Monsieur Alain Laflamme  
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Josée Saint-Pierre (district No 1) est absente.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
  - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 14 janvier 2019
  - 3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE du 28 janvier 2019
4. Dossiers en cours
  - 4.1 Réponses aux demandes en suspens
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 5.1 Comptes à payer - décembre 2018 et janvier 2019
  - 5.2 Acceptation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale Beauce-Amiante
  - 5.3 Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu
  - 5.4 Avis de motion - Règlement de rémunération des élus
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 Appel d'offres - Déneigement des voies publiques

- 8.2 Appel d'offres - Déneigement des trottoirs
- 8.3 Achat de matériel (Économie d'eau potable)

- 9. URBANISME
- 10. INCENDIE
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. PROCHAINE SÉANCE
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

19-02-7311

ADOPTÉ

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

#### 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 14 janvier 2019

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 14 janvier 2019 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 14 janvier 2019.

19-02-7312

ADOPTÉ

#### 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 28 janvier 2019

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 28 janvier 2019 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 28 janvier 2019.

19-02-7313

ADOPTÉ

### 4. DOSSIERS EN COURS

Madame Anabel Vachon nous fait un suivi :

- Le Festi-Neige aura lieu le 9 février de 13 h à 16 h.

**M. Pascal Lessard** nous entretient sur :

- Chambre de commerce : possible regroupement avec Thetford Mines
- Comité d'embellissement : en attente des plans
- Tournoi Accroche tes patins le 2 février s'est très bien déroulé
- La peinture de la glace a été refaite la semaine dernière et depuis 2 semaines l'état de la glace est stable

**M. Alain Laflamme** nous parle de :

- Régie intermunicipale Beauce-Amiante : assisté à la première rencontre, les prévisions budgétaires 2019 seront adoptées au cours de la présente séance

**M. Marco Bernard** nous fait un suivi :

- Incendie : 4 sorties en janvier

**M. François Baril** s'exprime au sujet de :

- Le maire répond aux questions en suspens du mois précédent concernant le salaire de la directrice générale et concernant qui paie les frais d'électricité du CVT à savoir que c'est le Fonds de développement qui s'en charge

**4.1 Réponses aux demandes en suspens**

Manon Vachon informe les contribuables que les mises en candidatures pour le poste de conseiller/ère au district 6 pourront être reçues entre le 1<sup>er</sup> et le 15 mars prochain. Le vote par anticipation aura lieu le 7 avril et les élections le 14 avril 2019.

**5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

**5.1 Comptes à payer - décembre 2018 et janvier 2019**

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de décembre 2018 et janvier 2019 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 196 518,03 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de janvier 2019 au montant de

75 776,12 \$, un montant de 68 186,03 \$ pour des comptes 2018 et 52 555,88 \$ pour les prélèvements de salaires de janvier est également approuvé.

19-02-7314

ADOPTÉ

### 5.2 Acceptation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale Beauce-Amiante

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale Beauce-Amiante.

19-02-7315

ADOPTÉ

### 5.3 Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (17 millions de dollars pour la mise en place et 5 millions de dollars annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur la marche noire;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions à 2 milliards de dollars), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité d'East Broughton invite les autres

municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes feu et la démonisation de leurs propriétaires.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC des Appalaches et à toutes ses municipalités.

19-02-7316

ADOPTÉ

#### 5.4 Avis de motion - Règlement sur la rémunération des élus

Avis de motion est donné par madame Anabel Vachon que lors d'une séance ultérieure le Conseil municipal amendera le règlement 2013-148 sur la rémunération des élus.

19-02-7317

ADOPTÉ

#### 6. CORRESPONDANCE

Me Renald Thivierge nous a fait parvenir les documents juridiques confirmant la vente du resto du coin à Jean-Claude Bourdeau.

La Cour du Québec nous informe d'une inscription à la cour des petites créances dans le dossier Denis Bergeron.

Le lieutenant-gouverneur J. Michel Doyon viendra remettre des distinctions honorifiques le 27 avril prochain à Thetford Mines.

La brigadière remplaçante, Mélanie Boily, nous a remis une lettre nous avisant qu'elle ne pourra plus occuper le poste à compter du 1<sup>er</sup> mars prochain. Des vérifications seront faites à savoir la date prévue du retour de la brigadière Francyne Lessard et si son retour n'est pas prévu nous procéderons à un affichage.

#### 7. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point à l'ordre du jour.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 Appel d'offres - Déneigement des voies publiques**

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à demander des appels d'offres en vue d'effectuer le déneigement des voies publiques selon la formule 1 an, 3 ans ou 5 ans, soit :

pour l'hiver 2019-2020,  
ou pour les hivers 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022,  
ou pour les hivers 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023  
et 2023-2024.

19-02-7318

ADOPTÉ

### **8.2 Appel d'offres - Déneigement des trottoirs**

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à demander des appels d'offres en vue d'effectuer le déneigement des trottoirs selon la formule 1 an, 3 ans ou 5 ans, soit :

pour l'hiver 2019-2020,  
ou pour les hivers 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022,  
ou pour les hivers 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023  
et 2023-2024.

19-02-7319

ADOPTÉ

### **8.3 Achat de matériel - Économie d'eau potable**

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'acquisition de matériel sensibilisant la population à l'économie d'eau potable. Les directeurs devront analyser le matériel qui serait le plus intéressant et faire une proposition aux élus.

19-02-7320

ADOPTÉ

## **9. URBANISME**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **10. INCENDIE**

Aucun point à l'ordre du jour.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Remerciements de la part des amateurs de chasse pour la résolution adoptée au cours de la présence séance
- Détails sur le matériel pour l'économie d'eau potable
- Les frais juridiques
- Avancement du dossier de la quincaillerie

**12. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 4 mars à 19 h 30.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 19 h 50.

19-02-7321

**ADOPTÉ**

---

François Baril, maire

---

Manon Vachon, directrice générale et  
secr. trésorière